COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU F

EXTRAIT DU REGISTR

DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 06/08/2024 Reçu en préfecture le 06/08/2024

Publié le 06/08/2024 L.R.A.T.L.O.N.S.V.D.: 074-247400682-20240716-2024_134-DE

Nº 2024-134

OBJET:

Choix du lieu pour la réunion du conseil communautaire du 10 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Jean d'Aulps, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 juillet 2024

Présents:

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, MARTEL Mireille, VERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DEN-NÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, ME-NOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, GALLAY Cyrille, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote:

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le:.....

Procurations ont été données par :

- MUFFAT Jean-François à TRABICHET Yannick,
- BÉARD Patrick à FOURNET Bernard,
- COTTET Sophie à DENNÉ Jean-Claude,
- DEGENEVE Alain à VUATTOUX Rémy.

Monsieur Jean-Claude MORAND a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-11,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant que le siège administratif de la CCHC ne dispose pas d'une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des conseillers communautaire,

Considérant que le conseil communautaire peut se réunir dans un autre lieu à condition que ce dernier se situe sur le territoire d'une de ses communes membres, qu'il permette l'accueil du public dans de bonnes conditions et que les élus en aient été informés,

Considérant la proposition de la commune de Vailly de mettre à disposition sa salle du conseil municipal pour la prochaine réunion du conseil communautaire prévue le 10 septembre 2024,

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de tenir la réunion du 10 septembre 2024 dans la salle du conseil municipal de Vailly.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- · à l'unanimité,
- autorise le déroulement de la séance du conseil communautaire du 10 septembre 2024 dans la salle du conseil municipal de Vailly,
- charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente Yannick TRABICHET Le secrétaire de séance Jean-Claude MORAND

AUTE DE